RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 30 AOUT 2021

portant renouvellement de l'agrément de la Société des éditeurs et auteurs de musique en vue de la gestion du droit de reproduction par reprographie

NOR : MICB2123063A

La ministre de la culture,

Vu le code de la propriété intellectuelle (partie législative), notamment ses articles L. 122-10 à L. 122-12 ;

Vu le code de la propriété intellectuelle (partie réglementaire), notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-3.

Arrête :

Article 1er

L'agrément de la Société des éditeurs et auteurs de musique (SEAM) en vue de la gestion du droit de reproduction par reprographie, est renouvelé pour une durée de cinq ans.

Article 2

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 30 AOUT 2021

Pour la ministre et par délégation,

Le secrétaire général

Luc ALLAIRE